
Arrondissement de Douai

Canton d'ANICHE

COMMUNE

MONTIGNY EN OSTREVENT

Date de la convocation : 10/06/2026

Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Procurations : 5

Démissionnaires : 0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le 16 Juin 2026 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de M. Pascal JUMEAUX, Maire de Montigny en Ostrevent.

Étaient présents : M. Pascal JUMEAUX - M. Gérard LAURENT - Mme Martine FEHLICH
M. Stanislas SZPERKA - Mme Marie Ange DELSERT - M. Jean Christophe GUINCHI
M. Philippe SIRIU - M. Yazid KAHAL - Mme Cathy GENEL – M. Christian JAKEL
Mme. Fabienne WOJCIECHOWSKI - Mme Henriette WAILLY
M. Nicolas LEBECQ - M. Julien BUQUET – Mme Fanny TEMPESTA
Mme Gyliane JAMBART - M. Salvatore DE CESARE - Mme Annick BROUWERS
M. Olivier BODIN
M. Hervé MORELLE - Mme Karine BRONSART

Procurations : Mme Wendy DOLATA à Mme Marie Ange DELSERT –
M. Daniel HUGOO à M. Philippe SIRIU – Mme Malika RICCELLI à Mme Martine FEHLICH – M. Stéphane BOUTRY à M. Hervé MORELLE – Mme Kathy POLLART à Mme Karine BRONSART

a été élue secrétaire : Mme WOJCIECHOWSKI Fabienne

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION DURABLE DE LA POPULATION FELINE AVEC L'ASSOCIATION « CHATS ERRANTS & CO »

La commune, afin de répondre à son obligation, souhaite de conventionner avec l'association « chats errants & Co » afin que cette dernière puisse se charger de la capture, de la stérilisation, identification et remise en liberté des chats errants situés sur le territoire communal. Un bilan sera fourni à la ville une ou deux fois par an.

La Commune s'engage à verser à l'association, dans la limite de 2000 euros par an, le montant correspondant aux captures et stérilisations réalisées, à savoir : 41.60 € ou 33.00 € par chat mâle et 81.00 € ou 75.00 € par chat femelle.

Une modification de la convention jointe est prévue au niveau de sa reconduction. La commune souhaite un renouvellement pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention à passer avec l'association « chats errants & Co »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 059-215904145-20260702-202606160045DEB-DE

S²LOW

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Fabienne WOJCIECHOWSKI

Me Wojciechowski

Le Maire

Pascal JUMEAUX

